



LE BLAINVILLOIS



Mars 2015
Nouvelle édition n°69

Blainville, j'y vis bien

LE MOT DU MAIRE

ATTENTION, CHANGEMENT.....

LES ÉLECTIONS CANTONALES DEVIENNENT LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Elles auront lieu les **22 et 29 mars prochains, de 8h00 à 18h00, dans vos bureaux de vote habituels.**

La loi du 17 mai 2013 a fait passer le nombre de circonscriptions cantonales en Meurthe et Moselle de 44 à 23. Ainsi, le canton de **Bayon** disparaît au profit d'un nouveau canton dénommé **Lunéville 2**, composé de 54 communes :

Barbonville, Bayon, Blainville-sur-l'Eau, Borville, Brémoucourt, Chanteheux, Charmois, Clayeures, Damelevières, Domptail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Ferrières, Frambois, Franconville, Froville, Gerbéviller, Giriviller, Haigneville, Haudonville, Haussonville, Hériménil, Lamath, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Magnières, Mattexey, Méhoncourt, Moncel-lès-Lunéville, Mont-sur-Meurthe, Moriviller, Moyen, Rehainviller, Remenoville, Romain, Rosières-aux-Salines, Rozelieures, Saffais, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Rémy-aux-Bois, Seranville, Tonnoy, Vallois, Vathiménil, Velle-sur-Moselle, Venezey, Vigneulles, Villacourt, Virecourt, Xermaménil, partie sud de la ville de Lunéville.

Par ailleurs, seront désormais élus au scrutin majoritaire, deux **candidats titulaires obligatoirement de sexe différent**, accompagnés d'un remplaçant de même sexe. Ainsi, la future assemblée sera totalement paritaire. Vous voterez donc pour 2 candidats qui deviendront Conseillers Départementaux. L'ensemble des 46 Conseillers élus (23 femmes, 23 hommes) constitueront notre nouvelle assemblée départementale.

Pour être élu au premier tour (le 22 mars), le binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%) et le quart des électeurs inscrits. Si tel n'est pas le cas, il est procédé à un second tour qui aura lieu le dimanche 29 mars.

Les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir ; les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12.5 % des électeurs inscrits.

Élus pour 6 ans, les conseillers départementaux (ex conseillers généraux) siègeront au Conseil Départemental (ex Conseil Général).

IMPORTANT :

Le jour du vote, chaque électeur doit présenter :

- sa carte électorale
- une pièce d'identité (indispensable).

Le Maire,
Ghislain DEMONET

À NOTER

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le **lundi 2 mars** à partir de 14h30. Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

Médiathèque l'Eau Vive

La Médiathèque est désormais fermée le mercredi matin.

Rappel des horaires d'ouverture : mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 14h30 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 17h30.

Subventions associations

Les dossiers de demande de subventions des associations sont à remettre en Mairie avant le 25 mars. Ils sont téléchargeables sur blainvillesurleau.fr ou disponibles à l'accueil de la Mairie.

Prochains conseils municipaux

Les lundis 16 et 30 mars.

Prochain conseil communautaire

Le jeudi 2 avril.

Vie commerçante

Bienvenue à Anne DEVAUX qui reprend la gérance du magasin Nature Plus Animaux. Vente d'alimentation animale, matériel d'équitation, rayon jardinage, jeux pour enfants en bois.
1 ter rue de la Justice
03 83 42 86 97 - 06 44 17 42 93.
natureplusanimaux@orange.fr
www.facebook.com/pages/Nature-Plus-Animaux/1402980859995740

RAPPEL CITOYEN

Respect de la limitation de vitesse

La vitesse excessive est l'une des principales causes d'accidents corporels ou mortels en agglomération. Ne pas respecter les limitations de vitesse indiquées peut donc avoir des conséquences dramatiques. La sécurité, c'est aussi l'affaire de tous. Merci de respecter les limitations de vitesse.

Gardons nos chiens en laisse

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que nos amis à quatre pattes doivent être tenus en laisse lors de promenades sur la voie publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du lundi 16 février 2015

Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 22 décembre 2014 et du 12 janvier 2015.

1. Suppression de la copropriété et vente de parcelle.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer tous actes et pièces. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Révision de la grille tarifaire des ALSH (Macaron et Brimbelle)

Monsieur le Maire propose de rajouter à la grille tarifaire ainsi qu'au règlement de fonctionnement des ALSH de la commune la mention suivante :

Inscription hors délais :

Toute demande de prise en charge en dehors des délais fixés par le présent règlement fera l'objet d'une majoration de 50% par rapport au tarif habituel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Subvention exceptionnelle Natura Passion

Monsieur le Maire expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association Natura Passion .

Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative à hauteur de la demande de l'association : 300 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. Ouvertures de 2 postes en CAE

Dans le cadre de la restructuration de la médiathèque et afin de faciliter le fonctionnement des TAP, de l'école Jean Jaurès et du périscolaire Brimbelle, Monsieur le Maire propose l'ouverture de 2 postes en CAE :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants (1 abstention).

5. Acompte de fonctionnement au CCAS

Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 35 000€ au profit du CCAS de la commune afin de permettre la continuité de ses actions, en lui accordant la trésorerie nécessaire dans l'attente du vote du budget 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire demande à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite des crédits suivants :

Afin de réaliser des travaux de toitures à la MFC :

Article 21318 - Autres bâtiments publics pour un montant de 3000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7. Fermeture et ouverture de poste

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une augmentation de la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un poste du Pôle jeunesse qui intervient dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Jeudi 19 mars

53^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

17 h 30 Monument aux Morts de BLAINVILLE + Décorations

17 h 45 Monument aux Morts de CHARMOIS

18 h 00 Monument aux Morts de DAMELEVIÈRES + Décorations

18 h 15 Monument aux Morts de BARBONVILLE

18 h 30 Monument aux Morts de VIGNEULLES + Décoration (Médaille Militaire).

À l'issue des cérémonies, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité de VIGNEULLES Salle de la Mairie.

AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE BLAINVILLE

Si d'aventure vos promenades vous mènent le long des bords de Meurthe ou sur l'espace de l'Entre Deux Eaux, vous pourrez apprécier les aménagements déjà en cours de réalisation sur ces deux sites.

En effet, les actions concertées des services techniques de la ville et du groupe de bénévoles créé à l'issue de la réunion publique du 6 novembre



2014, participent à faciliter l'accès à ces lieux et à favoriser l'observation de la faune et de la flore présentes dans ces milieux naturels.

Ce projet engagé se veut fédérateur de toutes ces volontés citoyennes d'aujourd'hui et de celles de demain autour du concept du mieux vivre ensemble dans un environnement harmonieux à Blainville-sur-l'Eau.



A cette fin, nous faisons évoluer actuellement le cadre juridique du projet afin d'en assurer la pérennité.

Nous nous engageons à vous informer régulièrement de l'avancée de nos travaux.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Quelques échos du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 16 février et au cours duquel, les élus de notre groupe ont voté les différentes propositions présentées par Monsieur le Maire et sa majorité.

En effet, nous pouvons nous réjouir qu'enfin, les responsables du « SIAD les trois rivières », au premier rang duquel son président, et ceux de la maison de retraite se soient enfin mis d'accord sur les superficies et plans définitifs de chaque service et surtout sur la mise en place de partenariats utiles **au bien-être des résidents et patients de chacune d'elles**. Ce débat durait depuis plusieurs années et restait bloqué pour des raisons que nous qualifierions de politique partisane !

De même, pour le bon fonctionnement des services à l'enfance et la jeunesse, nous avons voté pour la création de deux postes en CAE et l'augmentation du quota horaire hebdomadaire pour une animatrice.

Comme chacun de vous l'aura bien compris, nous nous positionnons toujours pour le bon fonctionnement et le maintien des services, pour leur modernisation et dans l'intérêt et le bien-être de nos concitoyens.

C'est ce que nous aurions aimé de la part des élus, actuellement aux responsabilités, et minoritaires lors du précédent mandat. Pour mémoire, **ils ont voté contre l'amélioration, l'accessibilité et la réorganisation des services à la population** (nouvelle salle du Rampeux mais aussi pour les travaux d'accessibilité de la poste, de la médiathèque et la crèche) **et qui plus est, contre toutes les demandes de subventions s'y rattachant dont certaines atteignent aujourd'hui 70 % du montant hors taxe des travaux.**

Alors, si Monsieur le maire et son équipe se félicite du nouveau service que représentera la nouvelle salle du Rampeux pour la restauration scolaire, les activités périscolaires mais aussi pour les familles et associations (cf : l'article de l'est républicain du 14.02.2015), **on peut aussi se féliciter d'avoir préparé et déposé tous les dossiers permettant sa réalisation et d'avoir anticipé la mise en œuvre, cour Jean Jaurès, d'une VRAIE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE par le regroupement de tous les services destinés à l'enfance et la jeunesse (crèche, périscolaire, écoles, centre de loisirs etc..)**

Nous vous souhaitons bonne lecture de notre « EXPRESSION des élus de : Pour Blainville Toujours en action » et non pas de la tribune de l'opposition comme Mr le Maire continue de la dénommer.

Le 20/02/15 - Les conseillers de « **Pour Blainville, toujours en action** » Facebook : Blainville toujours en action
Annie FARRUDJA, Jacques BOURGUIGNON, Mimi HUSSON, Christian PILLER, Martine CLAUSSE, Bertrand DANIEL

AGENDA

Manifestations

Jeudi 5 mars - THÉ DANSANT

14h30 MFC. Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 7 mars - BOURSE À LA PUÉRICULTURE

de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
Salle des Fêtes de Damelevières.
Organisée par la CSF. Entrée libre.

Mercredi 11 mars

CARNAVAL des écoles.

Déplacement en cortège des 4 écoles avec regroupement au stade annexe vers 9h30 - 9h45.

Venez nombreux assister à ce défilé haut en couleurs.

REPAS DU TEMPS LIBRE

12h00 MFC. Inscriptions au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Vendredi 13 mars - FESTIZIK

20h30 Salle des Fêtes de Damelevières.
10 € en prévente + 2 boissons ou 12 € sur place. Réservations 06 16 56 40 06 ou amis.tout.court@gmail.com

Samedi 14 mars - SOIRÉE BAVAROISE

20h00 MFC.
Organisée par le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau.

Tarifs : 20 € / adulte - 10 € / enfant - (12 ans). Réservations au 06 95 88 08 67.

Dimanche 15 mars - LOTO

13h00 Salle des Fêtes de Damelevières.
Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières.

Infos et réservations au 03 83 75 99 66.

Dimanche 22 mars - REPAS AVEC ANIMATION

12h00 Salle des Fêtes Damelevières.
Organisé par le Secours Catholique.
22 €. Inscriptions 06 81 08 75 81.

Mercredi 25 mars - REPAS DU TEMPS LIBRE

12h00 MFC. Inscriptions au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 26 mars - THÉ DANSANT

14h30 MFC. Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Vendredi 27 mars - THÉÂTRE

Salle des Fêtes.

Comédie de Philippe DIET jouée par la compagnie Incognito. «Les aventures extraordinaires de Jeanne la Gueuse». Organisé par le comité des Fêtes de Damelevières. Entrée gratuite.

Jeudi 2 avril - CARNAVAL

12h00. Organisé par le Foyer Ambroise Croizat de Blénod les Pont-à-Mousson.

Tarif du repas 17,50 € (hors boisson). Inscriptions au CCAS jusqu'au 25 mars.

Vendredi 3 avril - CONCERT VOCAL

20h30 MFC.

Avec le chœur mixte des adultes, celui des enfants et l'atelier de musiques actuelles de l'EMEA.

Entrée gratuite.

Samedi 4 avril - THÉÂTRE

20h30 MFC.

Par la compagnie Les gens d'Hudi.

“Le paradis c'est bien ici ?”.

Organisé par le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau.

Entrée libre.

Dimanche 5 avril - CHASSE AUX ŒUFS

9h30 Haut des Places.

Organisée par la commission animation.

Dimanche 26 avril - REPAS DANSANT

12h30 MFC.

Organisé par la FNACA. Participation de 30 € (15 € de 10 à 14 ans), réservations avant le 20 avril au 03 83 75 05 68.

Culture - Loisirs

Jeudi 19 mars - ATELIER D'ÉVEIL MUSICAL PARENT/ENFANT

sur le thème du printemps.

10h00 LAEP 1, place du rampeux (dans les anciens locaux du CMS).

Animé par Karine LEMARQUIS de l'EMEA.

Entrée libre.

Vendredi 20 mars

CAFÉ-LECTURE

14h30 Médiathèque. Organisé par l'association des «Amis de Georges, lire et découvrir». Entrée gratuite.

CINÉMA

18h00. Film proposé : La famille Béliet. Départ de Blainville-sur-l'Eau à 17h15, (transport assuré si besoin).

Inscriptions au CCAS aux heures d'ouverture.

4,50 € la place à régler à l'inscription.

Samedi 21 mars - CONFÉRENCE

15h00 salle JB Clément.

«Noms propres devenus noms communs ou la toponymie» par Nicole Blaising. Organisée par l'association des «Amis de Georges, lire et découvrir».

Entrée gratuite.

Mercredi 25 mars - L'HEURE DU CONTE

pour les 5/10 ans.

De 14h30 à 15h30 à la Médiathèque.

Animée par les Amis de Georges. Inscriptions à la Médiathèque aux heures d'ouverture.

Jeudi 26 mars - ATELIER ART FLORAL

Inscriptions auprès de Madame Sarah CONCHÉRI au 07 86 85 65 09 jusqu'au 23 mars maximum.

ATELIERS MÉDITATIONS

L'association Terrazenna organise une fois par mois des ateliers «méditation».

Ouverts à tous à Damelevières.

Contact : terrazenna.dam@gmail.com ou 06 31 65 05 52.

Sport

RANDONNÉES DU CLUB VOSGIEN.

Samedi 7 mars - 13h30. Circuit de la Banasse – 9km -2h15.

Samedi 21 mars - 13h30. Aux alentours de Mont sur Meurthe - 11 km - 2h45
Circuit raccourci – 7 km – 2h00.

Samedi 28 mars - 13h30

Circuit : la charmoise - 12 km - 3h00.
Le programme détaillé de toutes les randonnées est téléchargeable sur le site de la CCVM.